



## PRÉFET DU NORD

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 04/05/2023

#### MARDYCK

Évacuation de campements et mise à l'abri de  
personnes migrantes

En application de la décision du tribunal judiciaire de Dunkerque ordonnant l'expulsion des occupants sans droit ni titre de parcelles situées sur le territoire de la commune de Mardyck, il a été procédé ce jour à l'évacuation de plusieurs campements illicites de personnes migrantes.

Compte tenu des conditions de vie indignes et dangereuses (risques sanitaires, risques d'incendie...) pour ces personnes, il était nécessaire de procéder à leur évacuation. L'État s'est attaché à leur proposer une solution d'hébergement.

219 personnes ont accepté la mise à l'abri ce jour.

Les mises à l'abri sont réalisées, à l'écart du littoral, dans des centres d'hébergement et des hôtels répartis sur l'ensemble du département du Nord et des Hauts-de-France. Cette mise à l'abri permet aux personnes de disposer d'un toit, de repas chauds et de recevoir une communication sur leurs droits en France.

Les effets non récupérés par les personnes migrantes lors de l'évacuation ont été ramassés par une société privée mandatée par les services de l'État. Ce prestataire, attributaire d'un marché public, est habilité pour nettoyer les sites évacués.

Chaque jour, des mises à l'abri sont organisées depuis le Dunkerquois. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, grâce au dispositif d'hébergement mis en place par les services de l'État pour les personnes migrantes présentes sur le littoral, plus de 3400 personnes ont été mises à l'abri.

Les services de l'État sont mobilisés pour lutter contre l'immigration clandestine et les traversées maritimes au travers du déploiement de forces de l'ordre sur le littoral, d'actions menées pour démanteler les réseaux et prévenir les risques pour la sécurité des personnes.

\*\*\*

Le site évacué doit faire l'objet d'une étude environnementale dans la perspective de son industrialisation et de la consolidation de la filière batterie électrique en Hauts-de-France.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[linkedin.com/company/  
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)